

Fenêtre sur le fleuve,
cœur du Charlevoix
www.saintsiméon.ca

SAINT-SIMÉON

Bois-des-Rochers | Port-au-Quilès | Saint-Siméon | Port-au-Persil

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
SAINT-SIMÉON

Aux contribuables de la susdite municipalité

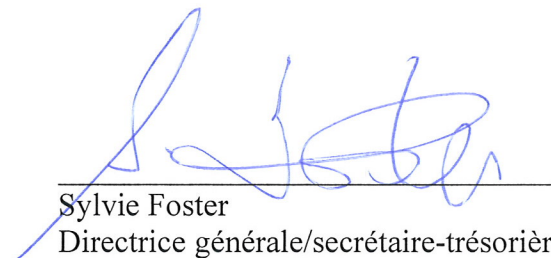
AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, en conformité avec l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que les rôles d'évaluation foncière triennaux (foncier et locatif) sont dans le deuxième exercice financier de son application.

Toute demande de révision, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et 174.2, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Une telle demande de révision doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC de Charlevoix-Est et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Saint-Siméon, ce 4^{ième} jour du mois d'octobre deux mil seize (2016).


Sylvie Foster
Directrice générale/secrétaire-trésorière